



reprendre le travail fait il perdre la pension invalidite

Par **cripatro**, le **09/06/2013 à 17:15**

Bonjour

Mon employeur me dit que s'il me trouve un poste de travail, je perdrais mes droits invalidite.

Et que en cas de rechute, ou autre, tout repartira a zero

Je suis declarer invalidite 2

Merci a vous

Par **P.M.**, le **10/06/2013 à 09:21**

Bonjour,

[citation]**Peut-on cumuler une pension et un revenu d'activité ?**

La perception d'une pension d'invalidité et l'exercice d'une activité professionnelle ne sont pas incompatibles. Le titulaire doit déclarer les revenus perçus, en retournant à sa Caisse la déclaration de ressources qu'elle lui aura adressée.

Un contrôle des droits des titulaires d'une pension d'invalidité est effectué chaque année. Toutefois, ce contrôle est effectué trimestriellement lorsque le titulaire d'une pension d'invalidité exerce une activité salariée.

Pendant les 6 premiers mois d'une reprise d'activité professionnelle salariée ou non salariée, il est possible de cumuler intégralement les revenus tirés de cette activité professionnelle et la pension d'invalidité. Au-delà, il ne faut pas percevoir en invalidité plus qu'en activité : si la somme des revenus tirés de l'activité professionnelle reprise et de la pension d'invalidité dépasse le salaire trimestriel moyen perçu au cours de la dernière année civile précédant l'arrêt de travail suivi d'invalidité, le montant de la pension est réduit du montant du dépassement. Le versement de la pension peut s'en trouver suspendu, mais il sera rétabli dès que le plafond de cumul ne sera plus dépassé. [/url]

Ce texte est extrait de [ce dossier...](#)

Par **cripatro**, le **10/06/2013 à 10:19**

Merci